DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Rentrée scolaire 2018/2019

ÉDUCATION - L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Le Département aux côtés des collégiens

www.cg974.fr

Département de La Réunion • 2, rue de la Source • 97488 Saint-Denis Cedex • Tél. : 0262 90 30 30 • Fax : 0262 90 39 99
Photos : Bruno Bamba • D.R.
Février 2019

SOMMAIRE

Édito du Président 4
Mot de la Vice-Présidente, en charge des collèges et de l'éducation... 5
La politique départementale en matière d'éducation..... 7
Cartographie de tous les collèges de l'île..... 8
Le patrimoine : les collèges publics 10
Les collèges : construction et entretien 11

L'ACTION DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

Les collèges publics : les dotations financières 12
Les collèges publics : les dotations financières en faveur des nouvelles technologies de l'information et de la communication 15
Les collèges privés : les dotations financières..... 17
Les personnels techniques : les ATTEE et les EMATT 19
Les personnels techniques : les missions 20
Les collèges publics : la restauration scolaire 22
Promouvoir et valoriser : la production locale dans la restauration scolaire 24
La restauration scolaire : les actions innovantes 26
Sectorisation des collèges 27
Collégiens en mobilité : filières spécialisées 29
Les actions volontaristes : le développement et la promotion du sport : U.N.S.S. 30
Les actions volontaristes : le Passeport Éducatif du Collégien (PEC)... 31
Les actions volontaristes : embellissement des collèges 32
Les actions volontaristes : l'offre culturelle et environnementale 38
Organisation du service des collèges..... 40
Les actions volontaristes : le Conseil départemental des Jeunes..... 42
Contacts..... 46

L'éducation, un investissement en capital humain au bénéfice de l'homme réunionnais

La réussite scolaire est un axe majeur et prioritaire de la politique éducative du Département. En effet notre institution est pleinement consciente que le succès de sa mission en matière d'éducation est un des facteurs clés pour améliorer la situation sociale des réunionnais et prévenir ainsi l'exclusion.

Avec les différentes **lois de décentralisation,** le législateur a confié au Département des compétences accrues en matière d'éducation et particulièrement en direction des collégiens. A La Réunion, on compte près de 55 000 collégiens dans le public (77 établissements) et 5 000 collégiens dans le privé (8 établissements).

Nos obligations légales concernent la **mise à disposition des établissements et des moyens nécessaires à leur fonctionnement**, en vue d'assurer un **accueil de qualité** à tous les collégiens, les **missions de restauration scolaire** (environ 35 000 demi-pensionnaires) et **d'entretien général et technique du bâti,** exercées par les **personnels A.T.T.E.E.** (Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement / 1 216 agents).

En plus de ces missions et afin de contribuer à l'épanouissement de la jeunesse réunionnaise, et de concourir à la réussite scolaire pour tous, le Département va plus loin et mène une **politique volontariste forte en matière éducative**. Nous encourageons par exemple, les **initiatives favorisant l'épanouissement, l'enrichissement et l'ouverture des élèves vers l'extérieur**. Nous accompagnons également les élèves de l'**enseignement supérieur (en formation initiale)** dans leur parcours d'études à travers divers dispositifs, pour les conduire, à terme vers une insertion professionnelle durable.

Environ 10 500 jeunes bénéficient chaque année de l'accompagnement de notre collectivité pour un montant global d'environ 17 millions d'euros, pour **des projets d'études à La Réunion, en métropole et au sein de l'Union Européenne.**

Cette politique ambitieuse mise en œuvre par la **Direction de l'éducation** s'appuie sur plusieurs centaines de nos agents (direction de l'éducation et ATTEE) qui œuvrent chaque jour pour le bien être des élèves et aux côtés de l'ensemble de la communauté éducative afin de placer les jeunes au cœur de nos actions et aider à préparer leur avenir.

Cyrille Melchior,
Président du Département

Je vous souhaite une bonne année scolaire pleine de réussite

Chers collégiennes et collégiens, chers parents,

Garantir des locaux pour les collèges en adéquation avec l'évolution des effectifs et des besoins pédagogiques, notamment à travers des constructions, des réhabilitations, mettre à la disposition des établissements les moyens techniques et humains nécessaires à un bon fonctionnement, offrir un accueil de qualité aux collégiens, gérer et moderniser la restauration scolaire, telles sont au quotidien les préoccupations et les missions obligatoires du Département en matière d'éducation.

Deux collèges neufs sont programmés. Le collège Roquefeuil à Saint-Paul devrait ouvrir en partie en 2021 et la reconstruction de Gaston Crochet à la Plaine des Palmistes pour 2022.

Mais avec une population constituée à près de 26 % de jeunes de moins de 15 ans, l'éducation, et plus encore, la réussite scolaire sont une priorité pour le Conseil départemental. Voila pourquoi depuis des années, la présidence et son assemblée élue se sont mobilisées afin de conduire une politique volontariste en la matière et relever ainsi le défi de l'excellence réunionnaise.

Les portes de la réussite doivent être ouvertes à tous ! Pour ce faire, et l'épanouissement de nos jeunes, nous investissons chaque année dans l'accompagnement des collégiens réunionnais avec des dispositifs volontaristes, tels que le Passeport Éducatif du Collégien, ou le soutien à l'UNSS, l'embellissement des collèges, la Fête de la musique...

La priorité pour notre Collectivité c'est de conjuguer égalité des chances et l'élévation du niveau de qualification moyen, qui sont les premiers facteurs de lutte contre l'exclusion.

Depuis 1989, le Département donne la parole aux jeunes au travers du Conseil départemental des jeunes et tente d'en faire des citoyens responsables de leur avenir. L'occasion pour eux de participer à la vie de la cité et de leur collège et de conduire des projets.

Vous trouverez au travers de ce guide toutes les actions que mène le Département à destination des collèges et des collégiens et pourrez, je l'espère, mieux appréhender ses dispositifs. Bonne lecture !

Marilyne Soubadou,
Vice-Présidente en charge des collèges et de l'éducation

La politique départementale d'accompagnement DES COLLÈGES ET DES COLLÉGIENS

Le législateur, avec les différentes lois relatives à la décentralisation, a confié au Département des compétences accrues en faveur des collèges.

Ses obligations légales concernent la mise à disposition pour les collèges publics des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement, en vue d'assurer un accueil de qualité aux collégiens et de gérer les missions de restauration scolaire, d'entretien général et technique du bâti, exercées par les Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) pour un montant de 19,589 millions d'euros, répartis comme suit :

- Stratégie d'intervention : 0,155 million d'euros
- Moyens nécessaires au fonctionnement des collèges : 57 millions d'euros (intégrant les charges de personnel)
- Restauration scolaire : 1,2 million d'euros
- TICE : 0,880 million d'euros
- Epanouissement des collégiens : 1,503 millions d'euros

Par ailleurs, il doit participer aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Malgré ses nombreuses obligations, le Conseil départemental va plus loin et mène une **politique volontariste** forte en matière éducative, afin de concourir à la réussite scolaire de sa jeunesse.

Pour les collèges et les collégiens, sa politique volontariste est axée autour de la mise en œuvre d'initiatives favorisant l'épanouissement, l'enrichissement et l'ouverture des élèves vers l'extérieur à travers :

- Le Conseil Départemental des Jeunes
- Le Passeport Educatif du collégien (PEC)
- L'accompagnement des étudiants en mobilité dans l'Union Européenne
- Les concours thématiques (No gaspi, embellissement)
- Le soutien aux associations sportives affiliées à l'UNSS

Cartographie de

TOUS LES COLLÈGES DE L'ÎLE

Saint-Denis :

Collèges : Deux-Canons, Montgaillard, Mahé de Labourdonnais, Le Chaudron, Émile Hugot, Bourbon, La Montagne, Jules Reydellet, Juliette Dodu, Les Alizés, Les Mascareignes, Bois-de-Nèfles

La Possession :

Collèges : Texeira da Motta, Jean Albany, Raymond Vergès

Le Port :

Collèges : Jean le Toullec, l'Oasis, Edmond Albius, Titan

Saint-Paul :

Collèges : Célimène Gaudieux, Albert Lougnon, le Bernica, Plateau-Caillou, L'Étang, Jules Solesse, Antoine Soubou, Les Aigrettes

Livraison 2019 : Roquefeuil

Trois-Bassins :

Collège : Trois-Bassins

Saint-Leu :

Collèges : Marcel Goulette, Chaloupe Saint-Leu, Pointe des Châteaux

Cilaos :

Collège : Alsace Corré

Entre-Deux

Collège : Le Dimitile

Les Avirons :

Collèges : Adrien Cadet
Aimé Césaire (inter-communal Étang-Salé/Avirons)

Étang-Salé :

Collège : Simon Lucas

Saint-Louis :

Collèges : Plateau-Goyaves, Jean Lafosse, Leconte de Lisle, Le Ruisseau, Hegésippe Hoarau

Saint-Pierre :

Collèges : Terre-Sainte, les Tamarins, Henri Matisse, La Ravine-des-Cabris, Paul Hermann, Ligne des Bambous, Émilien Adam de Villiers

CONSTAT DE RENTRÉE 2017

Les collèges :

77 collèges publics : 51 821 collégiens (3 133 en SEGPA et ULIS)

8 collèges privés : 5 097 collégiens (+ 52 en SEGPA et ULIS)

Prévision collèges publics 2018 : 52 116 collégiens hors SEGPA et ULIS

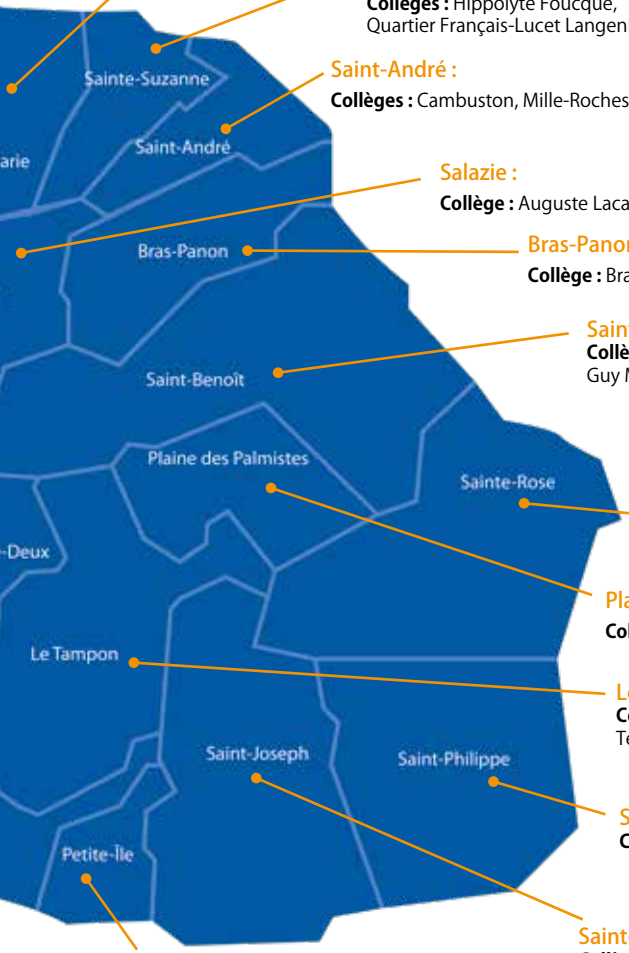

Sainte-Marie :
Collèges : Jean d'Esme, Adrien Cerneau, Beauséjour

Sainte-Suzanne :
Collèges : Hippolyte Foucque, Quartier Français-Lucet Langenier

Saint-André :
Collèges : Cambuston, Mille-Roches, Terrain Fayard, Chemin Morin, Joseph Bédier

Salazie :
Collège : Auguste Lacaussade

Bras-Panon :
Collège : Bras-Panon

Saint-Benoît :
Collèges : Hubert Delisle, Amiral Bouvet, Bassin Bleu, Guy Moquet

Sainte-Rose :
Collège : Thérésien Cadet

Plaine-des-Palmistes :
Collège : livraison Gaston Crochet en 2020

Le Tampon :
Collèges : Michel Debré, La Châtoire, Trois-Mares, Terrain-Fleury, Marthe Robin, 14e km, Tampon 12e

Saint-Philippe :
Collège : Bory de Saint-Vincent

Saint-Joseph :
Collèges : La Marine, Achille Grondin (ex Sang Dragons), Joseph Hubert

Petite-Île :
Collège : Joseph Suacot

Le patrimoine
LES COLLÈGES PUBLICS

77 COLLÈGES EN 2017 :

- 25 SEGPA
- 366 logements de fonction
- 1 875 000 m² de surface de terrain
- 623 807 m² de surface de plancher

Typologie : salles d'enseignement général et spécialisé, bureaux, EPS, restauration scolaire, logements depuis les lois de décentralisation.

- **Surface bâti scolaire** [planchers] (32 collèges neufs livrés dont 6 reconstruits, 8 SEGPA neuves réalisées, 230 modules)

Les collèges

CONSTRUCTION ET ENTRETIEN

LES OBJECTIFS POUR LE BÂTI SCOLAIRE :

- Assurer l'accueil des élèves, avec des surfaces de locaux suffisantes.
- Améliorer les conditions de travail des élèves et de la communauté éducative.
- Assurer nos obligations de propriétaire.

LES MISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Gestion des sites : relationnel collèges, connaissance des sites, immobilier, programmation technique et financière des travaux, subventions aux collèges.
- Conduite des opérations de travaux

L'action départementale en faveur de l'éducation

Les collèges publics

LES DOTATIONS FINANCIÈRES

LE BUDGET ALLOUÉ AUX COLLÈGES EN 2018

Depuis les premières lois de décentralisation, le Conseil Départemental assure le fonctionnement et l'équipement des collèges au moyen de dotations financières.

Objectif : mettre à disposition des collèges les moyens nécessaires à un fonctionnement de qualité.

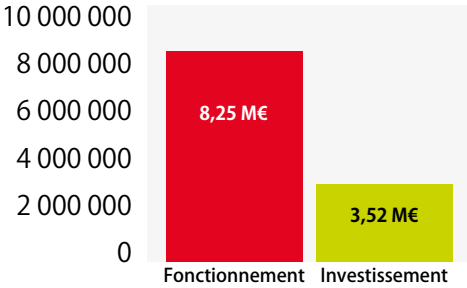

LE BUDGET ALLOUÉ AUX COLLÈGES DE 2015 À 2017

Activités	Actions financées	Objectifs	Prévisionnel 2018
Accompagner les collèges dans leur fonctionnement et équipements	DGF	Contribuer au fonctionnement	
	DGE	Contribuer à l'équipement	
	Dotations complémentaires fonctionnement et équipement	Répondre à des situations spécifiques (aide au fonctionnement dispositifs relais - prise en charge frais de transport liées à la pratique de l'EPS) - 1er équipement ouverture ULIS - remplacement mobilier scolaire, etc, …)	
TOTAL			**11 765 000 €**

Modalités d'intervention :

Une dotation globalisée allouée annuellement à tous les collèges pour la constitution de leur budget.

Elle comprend :

- une **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF),
- une **Dotation Globale d'Équipement** (DGE),

} **réparties sur la base de critères** tels que les effectifs, le bâti (surface/vétusté) et la superficie foncière. Ce calcul est ensuite **pondéré en fonction des réserves financières de chaque collège**.

Des dotations complémentaires allouées sur demande des EPLE pour prendre en compte des situations particulières (transport EPS pour les collèges ne disposant pas d'équipement à proximité (hors natation et sections sportives), transport demi-pensionnaire si SEGPA éloignée du collège, surconsommation d'eau liée à des fuites, équipements pour SEGPA, ...).

DOTATIONS GLOBALISÉES 2017

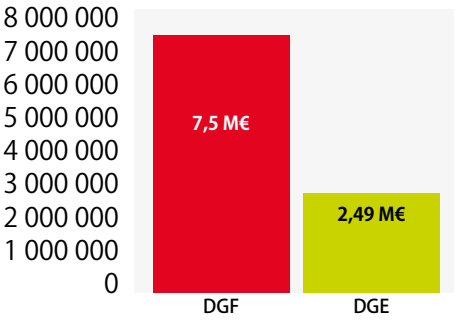

Les collèges publics

LES DOTATIONS FINANCIÈRES EN FAVEUR DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Depuis 1999, le Département a engagé une politique TIC pour l'acquisition et le renouvellement des matériels informatiques (ordinateurs, câblage, mise en réseau, tableaux blancs interactifs, périphériques divers) des collèges publics en priorisant les salles Informatiques et multimédia, les CDI et les salles de classes.

Dans le cadre de ses obligations légales, le Département dote les 77 collèges publics de crédits nécessaires à leur bon fonctionnement, afin de garantir un accueil de qualité des 55 000 collégiens.

La collectivité développe un certain nombre d'actions dans le domaine des TIC afin d'être à la hauteur de cet enjeu.

Jusqu'à aujourd'hui, la mise en œuvre de cette politique départementale en faveur des collèges est déclinée autour des items suivants :

La connexion internet haut débit

Fourniture de connexions internet aux collèges, et liens avec les ressources numériques hébergées au rectorat.

Le câblage des collèges

Chaque année le Département procède à une mise à niveau du câblage informatique dans certains collèges, afin que les salles de cours puissent profiter des ressources numériques, mais également des applications livrées par le rectorat (cahier de texte numérique, gestion des absences des élèves, etc).

Les dotations

Elles doivent permettre le renouvellement des postes informatiques obsolètes, l'équipement en vidéoprojecteurs et autres périphériques, l'accompagnement au déploiement de l'Espace Numérique de Travail (ENT), et le changement des pièces d'usure.

L'école est donc amenée à se convertir au numérique, car le législateur à mis le cap sur cet objectif. Le Département de La Réunion se doit d'accompagner ce changement qui s'inscrit et rejoint, par ailleurs, entièrement les priorités de la mandature, en termes de réussite éducative de nos collégiens.

Les collèges privés

LES DOTATIONS FINANCIÈRES

Forfait externat / Part matériel

Depuis le 1er janvier 1986, le Département a pour obligation de verser aux collèges privés une contribution forfaitaire par élève et par an dont le montant est aligné sur le coût moyen d'un élève externe de l'enseignement public.

Forfait externat / Part personnel

La loi de décentralisation du 13 août 2004 et le décret n° 2006-1610 du 15 décembre 2006 ont confié aux Départements la responsabilité de verser aux collèges privés sous contrat d'association, une contribution forfaitaire qui correspond à la prise en charge des frais de personnels techniques, en application du principe de parité enseignement public/enseignement privé. Cette contribution est calculée par rapport aux dépenses de rémunération des personnels ATTEE affectés à l'externat.

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU FONCTIONNEMENT

Forfait externat / Part matériel en 2018 : 1,050 M€

Forfait externat / Part personnel en 2018 : 1,500 M€

Total : 2,550 M€

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES COLLÈGES PRIVÉS (2010/2017)

2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
4 468	4 702	4 827	4 849	4 888	4 951	5 061

Les personnels techniques

LES ATTEE ET LES EMATT

Les personnels Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE - anciennement TOS) sont des agents départementaux recrutés par le Conseil Départemental.

Ces personnels contribuent au bon fonctionnement de l'établissement.

Les Équipes Mobiles d'Adjoints Techniques Territoriaux (EMATT) du Département exercent leurs missions sur plusieurs collèges :

- L'EMATT du collège de Trois Mares au Tampon, spécialisée en maintenance climatisation, froid et cuisine.
- L'EMATT du collège Paul Hermann, spécialisée en maintenance et entretien du bâtiment.
- L'EMATT du collège les Alizés à Saint-Denis, spécialisée dans les espaces verts.

Les personnels techniques

LES MISSIONS

Les missions des ATTEE :

- Agent d'entretien polyvalent
- Agent d'accueil et d'entretien
- Agent spécialisé en maintenance
- Responsable d'équipe
- Agent d'entretien polyvalent en cuisine centrale
- Agent d'entretien et de restauration en cuisine centrale
- Chef de cuisine centrale
- Agent spécialisé en cuisine et restauration (cuisine centrale)
- Chef de cuisine autonome
- Agent spécialisé en restauration (cuisine autonome)
- Magasinier
- Responsable de satellite
- Agent d'entretien et de restauration
- Chauffeur
- Agent remplaçant polyvalent

LES EFFECTIFS

Moyens humains : 1 216 ATTEE mis à la disposition des collèges par le Conseil Départemental.

Besoins quantifiés sur la base d'un référentiel.

Évolution des effectifs du transfert à 2017 :

Postes	2006	2017	Évolution
TOTAL	1 070	1 216	↗ 13,1 %

Pilotage des effectifs / référentiel de gestion :

Permanents : implantations revues annuellement en fonction des besoins.

Les collèges publics

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La loi du 13 août 2004 a confié au Département une compétence générale en matière de restauration scolaire. Il lui revient notamment :

- De fixer les tarifs de restauration et d'hébergement
- D' équiper et d'organiser les services de restauration
- De veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA RESTAURATION

Un schéma général de la restauration des collèges est basé sur un maillage entre la Région et le Département.

Le Département dispose de 3 cuisines centrales

- Cuisine centrale de Titan
- Cuisine centrale de la Ligne des Bambous
- Cuisine centrale d'Achille Grondin

Dans les 77 collèges publics, nous disposons de :

- 1 sans restauration
- 5 collèges hébergés
- 56 satellites liaison froide
- 3 satellites laison chaude
- 12 cuisines autonomes

4,6 millions de repas servis aux plus de 35 000 demi-pensionnaires parmi les 55 000 collégiens.

La production de repas pour les **35 000 demi-pensionnaires** des collèges est assurée par les cuisines centrales du Département, celles de la Région au titre d'un partenariat, et nos cuisines autonomes.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE SITES DE RESTAURATION

CUISINE CENTRALE

Site de production des repas pour le compte d'unités satellites

CUISINE AUTONOME

Production sur site des repas pour ses propres besoins

3 types de cuisine

CUISINE SATELLITE

Desservie par la cuisine centrale

2 modes de liaison

Liaison froide

Préparation à J-1
Stockage en chambre froide

Liaison chaude

Préparation et conditionnement pour une consommation le jour même

Remise en température

Promouvoir et valoriser LA PRODUCTION LOCALE DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE

LA RESTAURATION SCOLAIRE : UNE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE DEPUIS LA LOI DU 13 AOÛT 2004

Celle-ci revêt des **enjeux importants,** notamment en terme de **Santé publique et Économique.**

Compte tenu de ces enjeux, notre collectivité s'est engagée dans **une démarche de promotion et de valorisation des produits locaux dans nos restaurants scolaires.**

OBJECTIFS :

- **Améliorer la qualité des repas de nos collégiens** par la consommation de produits frais,
- **Promouvoir la consommation des produits « péi »** auprès de nos collégiens,
- **Favoriser le développement de la production locale.**

RÉSULTATS (DONNÉES 2016) :

Impact

60 % des fruits servis aux collégiens proviennent de la production locale.

Pour les légumes et les viandes, le taux d'intégration est respectivement de 45 % et 35 %.

Impact financier

Le constat est le même pour la part financière. Les dépenses globales liées à la confection des menus avec des produits locaux représentent un volume de près de 50 %.

La politique volontariste du Département

Depuis la signature de la charte pour une meilleure valorisation des produits locaux dans la restauration collective scolaire en décembre 2010, le Département a impulsé une nouvelle dynamique en la matière. Dynamique croisée, puisqu'elle touche aussi bien les fédérations des producteurs locaux que les acheteurs que sont les EPLE.

En consommant le poisson frais local de l'interprofession

Je soutiens les emplois de la pêche réunionnaise

+50%
de marins français embarqués depuis 2010

+42,5%
d'augmentation du revenu des pêcheurs depuis 2010

238
emplois directs, amont et aval

Je contribue au développement économique du territoire

18M€
de chiffre d'affaires annuel consolidé

+50%
de volumes écoulés sur le marché local depuis 2010

4 créations d'entreprises par an en moyenne

La restauration scolaire

LES ACTIONS INNOVANTES EN FAVEUR DES PRODUITS LOCAUX

- Signature de la « Convention Volay Péi » permettant d'augmenter la part de viandes locales fraîches utilisée par les professionnels en restauration scolaire.
- Elaboration d'un « guide de bonnes pratiques » permettant l'intégration optimale de viande locale dans la consommation des établissements.
- Partenariat fort avec les inter professions permettant des rencontres régulières entre les chefs de cuisine et les producteurs locaux.

- Mise en place d'un « Plan Alimentaire Territorial » permettant d'augmenter significativement le taux de produits locaux, tout en respectant les exigences réglementaires en matière de nutrition en restauration scolaire.
- Organisation de concours NO GASPI afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Associer alimentaire et moyens techniques, humain et compétence

L'effort qui est fait pour intégrer les produits locaux aux menus des restaurants scolaires nécessite certains préalables qui peuvent sembler évidents, mais qu'il faut rappeler :

- Des effectifs stables et formés en cuisine,
- Des cuisines aux normes,
- Du matériel adapté en nombre et en qualité.

La sectorisation DES COLLÈGES

1. LES CHIFFRES CLÉS

77 collèges = une capacité théorique maximale d'accueil estimée à **65 650 élèves**.

2. LA CAPACITE D'ACCUEIL

26 collèges > 900 élèves

16 collèges = 900 élèves

30 collèges < 900 élèves

2 collèges < 500 élèves

3 collèges = 500 élèves

3. LE CONTEXTE

Depuis la loi du 13 août 2004, le Conseil départemental arrête, après avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, le secteur de recrutement des collèges publics. Cette disposition est entrée en vigueur le 1er janvier 2005 et correspond à la sectorisation. Il s'agit de l'affectation d'un élève dans un collège en fonction de son adresse de résidence. L'affectation est décidée par le Recteur.

4. LA RÉVISION DE LA CARTE SCOLAIRE

Objectif

L'objectif général de la sectorisation est de garantir un confort pédagogique aux élèves par la bonne adéquation entre la capacité d'accueil des établissements et leur secteur de recrutement, en prenant en compte notamment les évolutions démographiques, les transports en commun, l'urbanisation, les enjeux de scolarisation de l'ensemble des publics.

Méthodologie

La révision de la sectorisation intervient :

- sur la base d'un constat d'évolutions d'ordre démographique, urbain, mais aussi sociologique qui peuvent impacter la capacité d'accueil des collèges et leur équilibre ;
- automatiquement lors de la construction d'un collège neuf.

Elle s'effectue en partenariat avec l'ensemble des acteurs, à l'initiative du Département ou sur proposition des Chefs d'établissement :

- les représentants des associations de parents d'élèves,
- le Rectorat (SAIO et Chefs d'établissement),
- Les Communes,
- les EPCI responsables de l'organisation des transports scolaires.

Collégiens en mobilité

FILIÈRES SPÉCIALISÉES

Cadre d'intervention : règlement départemental d'aide n° 118 du 23 juin 2013

OBJECTIFS :

Permettre aux collégiens désirant s'inscrire dans des filières spécialisées non existantes à la Réunion de bénéficier d'un dispositif spécial afin de poursuivre leurs études secondaires et leur parcours sportif.

PUBLIC CONCERNÉ :

Collégiens boursiers s'inscrivant dans des filières spécialisées (section sport-études) en Métropole ou dans l'Union Européenne.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

Ces collégiens boursiers départementaux en mobilité, peuvent prétendre à l'ensemble des aides départementales visé au règlement n° 118.

Échelon	Montant maximum / an (€)	
	Bourse	Allocation de scolarité
1	1 550	2 000
2	1 700	3 000
3	1 850	5 000
4	2 000	5 000
5	2 150	6 000

Les actions volontaristes

LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU SPORT : U.N.S.S.

Cadre d'intervention : en complément des compétences confiées par le législateur, le Département de La Réunion mène une politique volontariste afin de favoriser l'épanouissement et la réussite éducative de sa jeunesse.

OBJECTIFS :

- Développer la pratique sportive,
- Offrir un véritable lien avec le socle commun et les activités sportives.

PUBLIC CONCERNÉ :

Les bénéficiaires sont les 83 associations sportives des collèges publics et privés et le Comité Régional de l'U.N.S.S.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

Une aide forfaitaire de 800 € est attribuée à l'ensemble des associations sportives, avec en une majoration de 400 € pour les associations situées dans des zones excentrées. Cette aide est versée pour permettre le transport des collégiens vers les lieux où sont exercées les activités sportives.

BUDGET 2017/2018 : 87 100 €

Les actions volontaristes

LE PASSEPORT ÉDUCATIF DU COLLÉGIEN (PEC)

La population scolarisée dans les collèges représente près de 8 % de la population de l'île.

Grâce aux actions du Conseil départemental le jeune réunionnais bénéficie en matière de politique éducative et jeunesse d'une dynamique positive.

L'engagement du Département en faveur des actions facultatives a pour objectif d'apporter de la cohérence et de la lisibilité aux politiques éducatives.

Ainsi, la collectivité déploie un panel d'actions à l'attention des collégiens, pour assurer à chacun, quel que soit son lieu de résidence, les meilleures chances de réussite scolaire et concourir à son bien être.

Il s'agit d'une subvention allouée à l'ensemble des collèges de la Réunion et destinée à financer les activités facultatives et périscolaires menées au sein des établissements.

Concrètement, il comporte 5 pro-

grammes (Parcours culturel et artistique, parcours scientifique et environnemental, ateliers individualisés, classes de découverte, voyages linguistiques), chacun d'entre eux soumis à un barème financier préétabli.

Sur cette base, une commission est chargée du recensement des projets annuels communiqués par les établissements ainsi que de l'analyse des reliquats du PEC de l'année n-1. L'on définit alors les montants dévolus aux établissements dans la limite des crédits disponibles et du plafond de 11 500 € annuel par collège.

1 - VOYAGE LINGUISTIQUE

Découvrir un autre pays pour des élèves de même niveau. Effectif compris entre 16 et 30 enfants, prioritairement ceux qui n'ont jamais voyagé et de classes sociales défavorisées. 1 seul voyage, soumis à un régime forfaitaire sera pris en compte pour l'attribution de la subvention.

2 - CLASSES DE DÉCOUVERTES

Favoriser, sur le temps scolaire, les séjours en immersion des élèves, dans l'environnement naturel immédiat sur la base d'un projet pédagogique et dans une structure pouvant faire l'objet d'un financement, notamment celles qui sont subventionnées par la collectivité.

3 - PARCOURS CULTUREL ET ARTISTIQUE

Développer chez l'élève l'envie de franchir les portes des différents équipements, participer aux manifestations nationales et locales en les incitant à des actions telles que : collège au cinéma, visite de musées, participation à un festival …

4 - PARCOURS SCIENTIFIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Promouvoir les synergies entre éducation, culture et environnement en invitant les collégiens à réaliser des actions pédagogiques comportant des sorties sur les espaces naturels sensibles qui présentent un fort intérêt biologique et paysager.

5 – ATELIERS INDIVIDUALISÉS

Mettre en œuvre un espace d'initiative et de créativité visant à l'épanouissement et à la formation du citoyen.

- Citoyenneté (hors actions faisant intervenir les associations financées par la DFE du Département)
- Prévention, Santé et Nutrition
- Enfant et Famille (hors actions faisant intervenir les associations financées par la DFE du Département)
- Promouvoir l'égalité des sexes

BUDGET 2018 : 706 450 €

Les actions volontaristes

« EMBELLISSEMENT » DES COLLÈGES

Les établissements scolaires sont des lieux d'éducation où un élève passe une grande partie de sa journée.

Il est ainsi primordial qu'il puisse évoluer dans les meilleures conditions et dans un milieu agréable pour son épanouissement car le cadre de vie des étudiants a une incidence sur la réussite des élèves.

C'est la raison pour laquelle, en 2012 le Département a lancé une opération innovante associant étroitement les élèves et le personnel des collèges qui s'intitulait, le concours du « plus beau collège fleuri ».

Cette expérience enrichissante a créé beaucoup d'intérêt chez des milliers de jeunes devenus les acteurs de l'embellissement de leur collège et de l'amélioration de leur cadre de vie. L'engouement suscité par cette opération auprès des jeunes réunionnais est à l'image du nouveau visage des collèges participants : magnifique, authentique et réjouissant.

Les collégiens s'investissent et endossent, en plus de la combinaison de jardinier, celui de « passeurs de patrimoine ». C'est surtout l'histoire d'un projet fédérateur, à la fois pédagogique, ludique et symbolique du dynamisme de la jeunesse réunionnaise et de la politique éducative du Conseil départemental.

Cette démarche volontariste a pour vocation, de participer à la réussite de nos « marmailles », et de leur inculquer des valeurs éco-citoyennes et solidaires.

Chaque année, une vingtaine de collèges participent à cette action. Elle génère un vrai bonheur aux collégiens qui s'approprient plusieurs facettes de leur culture avec, en corollaire, un apaisement du climat social.

Parallèlement, le collège a un rôle structurant majeur dans la vie d'un quartier. En affirmant les identités des établissements dans le contexte local, tout en respectant leur spécificité, les jeunes et les familles doivent davantage se reconnaître dans les infrastructures que le Département met à leur disposition.

BUDGET 2018 : 70 000 €

Les actions volontaristes

L'OFFRE CULTURELLE ET ENVIRONNEMENTALE

L'OFFRE CULTURELLE DU DÉPARTEMENT

La Direction Culture et Sport a pour mission de promouvoir et valoriser le patrimoine culturel du Département et gère 7 équipements culturels :

- Muséum d'Histoire Naturelle
- Musée Léon Dierx
- Musée Historique de Villèle
- Artothèque
- Archives Départementales
- Bibliothèque Départementale
- Bibliothèque Départementale de Prêt

Chaque année, à l'occasion de la fête de la musique, il est proposé aux collégiens de participer aux opérations « collèges en musique » et « concours de slam et de danses urbaines ».

PUBLIC CONCERNÉ :

Collégiens de l'enseignement public.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

Au cours du 1er trimestre, la direction de l'éducation fait parvenir les fiches d'inscription dans les établissements.

« Collèges en musique »

Il est proposé à chaque établissement d'organiser une rencontre avec un artiste issu du quartier du collège, afin d'avoir un échange concret et direct avec les jeunes sur son parcours, sa passion, son travail... et qui sera suivi d'un échange musical à des fins de valorisation des productions.

Le Département prend en charge le cachet de l'artiste.

« Concours de slam et de danses urbaines »

Il s'agit de donner au slam toute sa place dans les collèges et de favoriser une ouverture culturelle par une sensibilisation et une pratique de danses actuelles, urbaines.

Après une année de travail avec leurs enseignants, les collégiens sont invités, le 21 juin, à se produire sur la scène du théâtre de Champ Fleuri. Le Département se charge alors de toute l'organisation.

L'OFFRE ENVIRONNEMENTAL DU DÉPARTEMENT

La Direction de l'environnement a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre une politique cohérente et partagée de la gestion des déchets, de préserver et valoriser les espaces naturels et la biodiversité, et de développer les énergies renouvelables et mettre en œuvre une politique partenariale de maîtrise de l'énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

Les collèges participant à des programmes d'embellissement et environnementaux peuvent faire appel à l'ingénierie de la Direction de l'environnement du Département.

L'organisation des services

LE SERVICE DES COLLÈGES

Responsable Service des Collèges
Marina Lebois
Assistante
Mercedes Pandor

Cellule ACTE1 :
Gestion et contrôle des actes et dotations financières

Responsable : **Hanta de Pindray Dambelle**

Assistante : Arletti Clain

Gestion administrative et financière : Mireille Lebeau et Martine Kischenin

Cellule ACTE 2 :
Cellule Ressources et restauration

Responsable : **Patricia Thirel**

Assistante : Marie-Françoise Gerbith

Assistant administratif (ATTEE, finances et comptabilité) : en cours de recrutement

Gestion sectorisation et prévision des effectifs : Virginie Mayer

Chef de projet restauration scolaire : Zeenat Isse

Chargé de projet sécurité sanitaire - restauration scolaire : en cours de recrutement

Chargé de projet technique - mission de restauration scolaire :

Eric Orange

Référent de proximité : Mikaël Dias

Mission TIC

Responsable : Vincent Thiaw Thi

Technicien TIC : François Defaud

Mission actions facultatives

Responsable : Charles Alastor

Gestion UNSS et PEC : Julie Li Ah Chong

1 300 ATTEE mis à disposition des collèges

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES jeunes DE LA RÉUNION

CADRE D'INTERVENTION :

Instance démocratique créée en 1989 permettant aux collégiens de faire l'expérience d'une vraie mandature en tant qu'élus. Ce travail doit emmener les jeunes adolescents à découvrir et rencontrer d'autres institutions départementales assurant ainsi l'encadrement des Conseillers Départementaux Jeunes.

OBJECTIFS :

- Encourager la prise de responsabilités et la prise de parole en public
- Devenir un citoyen responsable de son avenir
- Participer, contribuer à la vie de la cité et de son collège
- Connaître l'institution départementale

PUBLIC CONCERNÉ :

- Un élève de 5e, de 4e et de 3e, délégués de classe ou volontaires, élus en qualité de Conseillers Départementaux Jeunes
- 77 titulaires (3e) et 77 suppléants (4e) représentant leur collège, élus selon l'adhésion de leur établissement scolaire
- 1 suppléant 5e pour un mandat de 3 ans

BUDGET 2018 : 77 400 €

MODALITÉS D'INTERVENTION :

Les Conseillers Départmentaux Jeunes reçoivent une formation en communication afin de permettre aux jeunes élus de s'affirmer dans leurs futures activités et de s'approprier le fonctionnement de l'institution.

Le choix des projets effectué en commission est finalisé lors d'un séminaire de formation regroupant toute les commissions.

Les actions volontaristes

Président :
Victor PERIGAUD
Collège de Montgaillard

Total Conseil Départemental des Jeunes 2016/2017 : 140

1re Vice-présidente :
Mélissa GRONDIN
Collège Bras-Panon
2e Vice-président :
Hugo PICCINO
Collège Aimé Césaire

FONCTIONNEMENT :

Dans le collège
Élection de 2 représentants :
élèves de 5e, 4e et 3e
délégué de classe ou volontaire

→

Au Département
Élection du Président et de 2 Vice-présidents par les Conseillers Départementaux Jeunes

↓

Répartition des Conseillers Généraux Jeunes par commissions en secteur géographiques

Élaboration des projets :

Réunions dans les commissions : Nord, Est, Sud et Ouest

2 Assemblées plénières :

Novembre : élection du (de la) Président(e) et de 2 Vice-présidents (es)

Juin : vote des actions à mener dans l'année en cours

Juin : bilan des actions réalisées

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Responsable
Jessie ROBERT

Gestion Conseil Départemental des Jeunes
Dominique BOYER

Secrétariat du service
Jocelyne GEORGELET

NOTES PERSONNELLES

L'organisation des services

CONTACTS

VOS INTERLOCUTEURS

> Service des Collèges

Tél. : 0262 90 37 02

Email : deduc.colleges@cg974.fr

> Conseil Départemental des Jeunes

Tél. : 0262 90 37 17

Email : cdj@cg974.fr

> Service des Bourses

Tél. : 0262 90 32 32

Email : deduc-bourses@cg974.fr

> N° vert Info Étudiant : 0 800 800 596

> Site Internet de télé-inscription des demandes d'aides départementales : www.cg974.fr

Rubrique : Net Bourses Étudiants

Email : net-bourses@cg974.fr

COLLÈGES

ÉGALITÉ DES CHANCES

RÉUSSITE

EXCELLENCE

DÉCOUVERTE

TRAVAIL

CITOYENNETÉ

ÉDUCATION

ENSEIGNEMENT

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

DIRECTION DE L'ÉDUCATION
26, AVENUE DE LA VICTOIRE
97488 SAINT-DENIS CEDEX
TÉL. : 0262 90 36 96
FAX : 0262 90 37 21
EMAIL : deduc@cg974.fr

Le Département aux côtés des collégiens

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Rentrée scolaire 2017/2018

ÉDUCATION - L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Le Département aux côtés des collégiens

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Rentrée scolaire 2017/2018

ÉDUCATION - L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Le Département aux côtés des collégiens